



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR LE CONCEPT DE DESERTEC TENUE A LONDRES LE 2 FEVRIER 2010

Madame Amina Benkhadra, Ministre marocaine de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement a participé, le 2 février 2010, à la conférence parlementaire organisée pour faire connaître le concept de DESERTEC, sur invitation de son Altesse La Princesse Lalla Joumana, Ambassadeur du Royaume du Maroc à Londres, et du Dr Howard Storate, membre du parlement britannique et organisateur de l'évènement.

Cette manifestation s'est tenue avec la participation de Lord Philip Hunt, Ministre d'Etat à l'Energie, Monsieur Charles Hendry, Ministre de l'Energie du Cabinet fantôme du parti conservateur et de Monsieur Symon Hughes, Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Changement Climatique du Cabinet fantôme du parti libéral démocratique. De nombreux membres du parlement, des représentants des milieux d'affaires et des journalistes britanniques ont pris part à cette manifestation où Dr Gerhard Knies, président de la Fondation DESERTEC et coordinateur de Trans-Mediterranean Renewable Energy Cooperation a présenté les grandes lignes du concept DESERTEC.

L'idée centrale de ce vaste projet est de mettre en valeur le gigantesque potentiel solaire du désert s'étendant du sud de l'Afrique du Nord au Moyen Orient pour produire à grande échelle de l'électricité dans des Centrales à Concentration Solaire pour satisfaire à l'horizon 2050 les besoins croissants en électricité de la région et dessaler l'eau de mer pour combler son déficit en eau potable prévu à terme. L'électricité produite permettra aussi de couvrir 15% de la demande électrique de l'Europe. DESERTEC offre l'opportunité de produire de l'électricité verte de manière suffisante et durable et de lutter contre le réchauffement climatique.

Dans un discours prononcé à cette occasion, Madame Amina Benkhadra a souligné l'intérêt que le Maroc porte au projet DESERTEC en raison de son contenu intégrateur pouvant former un noyau important dans la construction de l'espace euro méditerranéen et la concrétisation de l'Union pour la Méditerranée et son Plan Solaire (PSM). Le Maroc est d'autant plus intéressé par ce projet que sa nouvelle stratégie énergétique considère le développement des énergies renouvelables comme une priorité majeure pour couvrir une large part de sa demande énergétique future, pour préserver l'environnement et pour réduire sa dépendance énergétique de l'extérieur.

En effet, le Maroc, avec une durée d'ensoleillement de 3000 heures par an équivalant à une densité d'irradiation de 5,3 KWH/m²/jour, est bien doté pour pouvoir construire de grandes centrales solaires CSP. C'est dans ce contexte que Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a présidé le 2 novembre 2009 la cérémonie de lancement d'un grand projet de Centrales à Concentration Solaire totalisant 2000 MW à réaliser d'ici 2020 sur cinq sites localisés dans différentes régions du Royaume pour un investissement estimé à 9 milliards de dollars US. A son achèvement, il permettra d'éviter l'émission de 3,5 millions de CO₂ et d'économiser 1 million de tonnes équivalent pétrole, et représentera 14% des 14580 MW de la puissance électrique totale installée en 2020 où l'ensemble de la génération électrique d'origine renouvelable occupera 42%.

Une Agence dédiée, the Moroccan Agency for Solar Energy a été créée pour réaliser ce projet. De même, la promulgation des lois relatives aux Energies renouvelables, à l'Efficacité Energétique et à la mise en place d'une Agence spéciale pour les promouvoir, permettra de donner plus de visibilité aux investisseurs et aux opérateurs.

En conclusion de son intervention, Madame la Ministre a insisté sur les atouts qui qualifient le Maroc pour devenir un premier jalon dans la concrétisation du concept DESERTEC. En effet, sa situation géographique spéciale aux portes de l'Europe et au cœur d'un important carrefour énergétique international, ses interconnexions électriques développées avec l'Espagne et l'Algérie, le mettent en position de devenir une véritable plateforme dans les échanges électriques croissants entre les deux rives de la Méditerranée. De plus, son statut avancé d'association avec l'Union Européenne, sa qualité de membre fondateur de l'Union pour la Méditerranée et sa politique volontariste et déterminée de développer son potentiel en énergies éolienne et solaire, en font un pays d'avant-garde dans la réalisation de l'intégration de l'espace euro méditerranéen et la préservation de l'environnement.

L'engagement du Maroc dans la lutte contre le changement climatique sera institutionnalisé par la mise en oeuvre de la Charte Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable dont la cérémonie de signature sera présidée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI le 22 avril 2010, Jour de la Terre pour lequel notre pays a été choisi pour sa célébration officielle.

